

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Réunion du 06 mars 2024

Date de la convocation : 29 février 2024
Nombre de membres en exercice : 564
Nombre de membres présents : 70

• Nombre de pouvoirs : 1

• Nombre de membres absents ou excusés : 494

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à quatorze heures quinze, le Comité Syndical s'est réuni à Saintes, sous la Présidence de Madame Céline VIOLLET.

La réunion s'est tenue en présentiel et en visio via la plateforme Teams. Les élus en présentiel et en visio sont indifféremment inscrits parmi les présents ci-dessous.

VERIFICATION DU QUORUM

La réunion du Débat d'Orientations Budgétaires du 06 mars 2024 fait suite à la convocation à la réunion précédente du 29 février 2024 (convoquée le 22 février 2024), qui n'avait pas permis de réunir le quorum.

Suite à cette seconde convocation, et sans condition de quorum, la Présidente ouvre la séance du Débat d'Orientations Budgétaires et ses membres peuvent délibérer valablement sur les orientations budgétaires telles que présentées dans le rapport annexé à la convocation.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Jacky BOTTON, délégué représentant la mairie de Pons, est désigné secrétaire de séance.

Étaient présents :

Mme ADOLPHE Mariette, M. BAUDOUIN Jean-Paul, M. BATARD Emmanuel, M. BECHET Dominique, M. BERNET Serge, Mme BESIAT Sabine, M. BESSAGUET Bruno, Mme BILLON Nathalie, M. BOTTON Jacky, Mme BRIERE Christel, M. CARTIER Jackie, M. CHALMETTE Patrick, M. CHEREL Guillaume, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. COUPEZ Hubert, M. DAVANCAZE Jean-Louis, M. DBJAY Jean-Pierre, M. DEFOIX Christophe, M. DENIS Fabrice, Mme DESPRÉS Sophie, M. DORAY Jean-Claude, Mme DORNAT Sylviane, Mme DUPUY Isabelle, M. EPLENIER Thierry, M. GABORIAUD Jean-Michel, M. GERGOUIL Patrick, Mme GERVRAUD Marie-Odile, M. GOUËLLO Antoine, M. HEDAN Ludovic, M. HERMAND Patrick, M. HILAIREAU Franck, M. HILLAIRET Christian, M. JULIEN Régis, M. JOBIN Emmanuel, M. JOUANNEAU Olivier, M. LANDREIN Jean-Claude, Mme LARDILLON Nelly, Mme LOUASSIER Nadège, M. MAROT Frédéric, M. MARQUET-BERTRAND Alain, M. MARS Didier, Mme MAURIN Nicole, Mme MAZAT Elisabeth, M. MISSONNIER Jean-Claude, M. MORDANT Jean-Pierre, M. MOREAU Morgan, Mme MOUSSET Roselyne, M. NEAU Jean-Yves, M. NEAU Philippe, M. PIASECKI Alain, M. PILLAUD Thierry, M. PILLET Anthony, Mme PINEAU Marie-Christine, M. ROBINEAU Jean-Claude, M. ROUAN Romain, M. SABOURET Jean-Paul, M. SEJURO PEREZ Jean-Claude, Mme SIGNAT Lyliane, Mme SIMON Marylène, M. SOULISSE Philippe, Mme SOURZAT Annick, M. STARZINSKY Patrick, Mme TAROT Sylvie, M. TAUNAY Dominique, Mme TETART Laura, M. TORCHEUX Jacques, M. TRAPIED Michel, M. VERGUET Emmanuel, Mme VIOLLET Céline.

A noter : le nombre de personnes présentes peut être inférieur au nombre de votants car un même délégué est susceptible de représenter plusieurs structures adhérentes.

1 pouvoir de Jean-Pierre LE CLOEREC à Céline VIOLLET.

Était présent sans droit de vote (structures non adhérentes, second délégué ou autre):

Mme Françoise LEMOINE de l'OPH Rochefort Habitat Océan.

Assistaient également à la réunion :

Nathalie BACQUET, Yann BOGDANOVIC, Antoine MALETRAS, Benoît LIÉNARD, Véronique VERNOUX et Claire ZONCA.

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation des réalisations 2023 et orientations stratégiques 2024
- 2. Orientations budgétaires 2024 (principales recettes et dépenses prévues, incidences tarifaires)
- 3. Délibération

OUVERTURE DE SEANCE (14H15)

1. Présentation des réalisations 2023 et orientations stratégiques 2024

(Rapport et diaporama)

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Benoît LIÉNARD, Directeur Général des Services, présente le bilan de l'année 2023 avec un nombre de demandes de devis qui a diminué mais un taux de commandes qui se maintient. Il remercie l'équipe Relation Adhérent qui a été dynamique en se déplaçant dans les collectivités. Concernant les commandes facturées, il constate une forte baisse des commandes de matériels qui s'explique par de nombreux renouvellements en 2020 et un prolongement de deux ans de la durée de maintenance technique.

Il rappelle ensuite que le forfait « Solutions métiers » permet aux adhérents de disposer d'un bouquet de logiciels et de services, de dématérialiser avec les services de l'État et les partenaires, de former en continu et d'accéder à l'assistance. Il indique les principales actions menées sur l'année 2023, à savoir l'accompagnement de 300 collectivités vers la M57 et le lancement du portail d'assistance en ligne.

Il rappelle également que le forfait « Technologies » permet aux adhérents d'assister les utilisateurs dans l'utilisation des équipements, de protéger le système d'information face aux principales menaces, de sauvegarder les données et d'améliorer les pratiques sur la sécurité informatique.

Les principales actions de Soluris, dans le domaine de la sécurité et des évolutions technologiques, ont été :

- la 2^{ème} année du « Plan Sécurité Numérique », des réunions de terrain avec la Gendarmerie,
- l'élaboration de la méthode d'analyse des risques « Cyberisq » et du logiciel « MadisCyber »,

- l'accompagnement à la conformité au RGPD et le déploiement de solutions de sécurité auprès des adhérents. Il informe des principales évolutions de Soluris sur l'année 2023 avec l'organisation ITIL et les recrutements ciblés,
- l'étude pour la rénovation énergétique des locaux et la restructuration budgétaire.

Concernant les incidences budgétaires de 2023, il explique que Soluris termine l'année avec un résultat déficitaire à hauteur de 419 k€ dont 217 k€ dus à la taxe sur les salaires et 202k€ dus à des recettes de vente plus faibles que prévu, à l'absence de FCTVA et à l'augmentation des charges. Il précise que les services fiscaux réclament une taxe sur les salaires car en 2022 Soluris comptabilisait, dans ses adhérents, 28 collectivités assimilées à un fonctionnement privé. Aujourd'hui un recours contre cette taxe est engagé.

Un délégué demande si ces 28 collectivités sont encore adhérentes de Soluris et combien représente la perte de FCTVA.

Monsieur Benoît LIÉNARD, Directeur Général des Services, répond que ces adhérents se sont retirés de Soluris et que le montant de la perte de FCTVA représente entre 60 000 à 90 000 euros.

Un délégué interroge pour savoir sur quels éléments les services fiscaux se sont basés pour émettre la taxe sur les salaires.

Madame Céline VIOLLET, Présidente de Soluris, explique que les services fiscaux se sont basés sur l'ensemble de la masse salariale de Soluris.

2. Orientations budgétaires 2024 (principales recettes et dépenses prévues, incidences tarifaires)

(Rapport et diaporama)

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Benoît LIÉNARD, Directeur Général des Services, explique que les priorités sont de rétablir l'équilibre et de renforcer les fonds propres de Soluris, de gérer le risque de la taxe sur les salaires, de contenir les charges courantes, de ne pas envisager de nouvelles dépenses, de développer les ventes et d'augmenter les contributions annuelles.

Il évoque les projets 2024 dans les domaines de la gestion administrative et règlementaire, de la proximité et proactivités des conseillers, dans l'assistance aux utilisateurs et la sécurité numérique.

Il présente ensuite l'interface de l'enquête de satisfaction sur le portail d'assistance qui sera prochainement opérationnelle.

Il informe que Soluris va proposer aux collectivités un logiciel de gestion des congés et absences. Concernant les projets internes liés à la performance de Soluris, il expose les différents axes à savoir, une communication de terrain, un développement des ressources humaines, une optimisation opérationnelle selon le référentiel ITIL, une plateforme de services managés et sécurisés pour les adhérents, la sobriété numérique et la rénovation du bâtiment.

Il décrit les projets liés à Géo 17 avec la poursuite du projet PILDOM, la photographie de haute précision et l'adressage communal. Il évoque la réflexion stratégique nécessaire sur l'évolution de Géo 17 puisque le Département a annoncé son souhait de se retirer du dispositif en 2025.

Un délégué demande si Soluris recycle le matériel informatique.

Monsieur Benoît LIÉNARD, Directeur Général des Services, répond que Soluris peut récupérer les matériels pour les recycler.

Une déléguée demande à qui s'adresse le projet d'accompagnement pour l'accessibilité des sites.

Monsieur Benoît LIÉNARD, Directeur Général des Services, indique que l'accompagnement s'adresse à l'ensemble des collectivités territoriales.

Un délégué demande s'il est possible d'intégrer un calendrier horaire dans les tickets afin d'être rappelé dans les créneaux indiqués.

Monsieur Benoît LIÉNARD, Directeur Général des Services, prend note de la demande pour essayer de l'inclure à l'outils.

Concernant la section de fonctionnement, Monsieur Benoît LIÉNARD, Directeur Général des Services, explique qu'il faut contenir leur évolution avec une stabilité de la masse salariale et une réduction des charges générales, qu'il faut retrouver une dynamique dans les recettes avec une hausse de 10% des contributions annuelles et tarifs à la carte et vendre auprès des adhérents de nouveaux services. Pour la section d'investissement, il évoque en dépenses la rénovation énergétique du bâtiment et en recettes de recourir à l'emprunt pour financer ces travaux.

Madame Véronique VERNOUX, Directrice de l'Innovation, présente le projet de rénovation du bâtiment du siège de Soluris. Elle rappelle le contexte réglementaire qui impose une réduction progressive des consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires d'une surface supérieure ou égale à 1 000m². Elle indique que le bilan prévisionnel de ce projet est estimé à 1 760 167 euros HT.

Une déléguée demande si Soluris ne peut pas percevoir des subventions pour réaliser les travaux.

Madame Céline VIOLLET, Présidente de Soluris, répond qu'à ce jour il n'y en a pas et sollicite les adhérents pour savoir s'ils connaissent des aides financières.

Un délégué évoque la période des travaux prévue sur une année et l'impact financier pour accueillir les agents.

Madame Céline VIOLLET, Présidente de Soluris, répond que cela va dépendre du délai pour la réalisation des gros travaux et que beaucoup d'agents bénéficient de deux à trois jours de télétravail par semaine. Il sera alors peut-être envisagé un 100% télétravail pour les agents et/ou de privilégier des travaux durant la période estivale. Elle ajoute que les dépenses seront estimées.

Un délégué souhaite savoir si la proposition d'augmentation de 10% des cotisations s'accompagne d'une réduction du personnel de Soluris.

Monsieur Benoît LIÉNARD, Directeur Général des Services, explique les évolutions tarifaires proposées qui sont une augmentation de 10% de la contribution annuelle ainsi que des prestations à la carte et une stabilité sur les tarifs de la maintenance technique. Il précise que Soluris va également assumer des efforts de gestion significatifs. Il rappelle que l'objectif est de servir les adhérents en 2024 selon leurs besoins et que Soluris retrouve un équilibre financier dès 2025.

Un délégué d'une petite commune estime qu'il n'a pas les mêmes besoins qu'une grande commune et pense que que les services de Soluris sont peut-être trop dimensionnés pour une petite commune.

Monsieur Benoît LIÉNARD, Directeur Général des Services, suggère de mettre plus en valeur les prestations de Soluris et de solliciter les collectivités sur leurs besoins.

Madame Céline VIOLLET, Présidente de Soluris, souligne que le service confiance numérique lutte, chaque jour, contre les attaques numériques. Elle explique que la proposition faite aujourd'hui est dans l'objectif de maintenir une haute qualité de prestations à effectif constant.

Un délégué répond que les petites collectivités recherchent également un équilibre financier et que cette augmentation est déstabilisante.

Une déléguée évoque le manque de réactivité de Soluris concernant l'élaboration d'une convention.

Monsieur Benoît LIÉNARD, Directeur Général des Services, explique que plusieurs collectivités demandent le détail des forfaits et que l'objectif de Soluris est de pouvoir décrire de manière analytique l'ensemble de ses services.

Un délégué aimerait que Soluris puisse laisser aux collectivités le choix des services et logiciels à la carte.

Monsieur Hubert COUPEZ, élu membre du Bureau Syndical de Soluris, alerte sur le fait que le service à la carte se fait au détriment de la mutualisation et cela revient donc plus cher à l'adhérent.

Monsieur Benoît LIÉNARD, Directeur Général des Services, rappelle le principe de solidarité par la mutualisation, notamment pour les petites communes.

Un délégué tient à souligner que travailler sans Soluris est possible mais que le coût ne sera pas le même, il sera bien plus élevé.

Madame Sophie DESPRÉS, représentante de la mairie d'Aytré, trouve regrettable que Soluris ne propose pas différents scénarii.

Madame Céline VIOLLET, Présidente de Soluris, répond que la proposition faite aujourd'hui d'une augmentation de 10% est le plus bas des scénarii.

Un délégué demande si, en plus de l'augmentation des 10%, une autre augmentation pourrait être envisagée dans l'année.

Madame Céline VIOLLET, Présidente de Soluris, indique qu'il n'y aura pas d'augmentation supplémentaire dans l'année. Un point sera fait dans un an. Elle confirme qu'un prestataire informatique privé reviendrait significativement plus cher aux communes que Soluris.

Un délégué conforte les propos de la Présidente car il a procédé à un comparatif entre Soluris et un opérateur privé pour son site internet et le tarif du privé était bien plus élevé. Il tient à souligner l'accompagnement et la réactivité de Soluris.

Monsieur Jacky BOTTON, élu membre du Bureau Syndical de Soluris, indique que les membres du bureau syndical de Soluris sont tous maires ou conseillers et qu'ils se mettent aussi à la place des collectivités lorsqu'ils prennent des décisions. Il souligne l'importance de trouver un équilibre entre Soluris et les collectivités territoriales.

Un délégué demande comment Soluris peut récupérer les 21% manquant.

Monsieur Benoît LIÉNARD, Directeur Général des Services, répond qu'il faut soit augmenter les recettes, soit diminuer les dépenses. En matière de masse salariale, il annonce le futur départ d'un agent qui ne sera probablement pas remplacé.

Madame Céline VIOLLET, Présidente de Soluris, remercie les membres présents.

3. Délibération

202306 Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires

Vu la loi NOTRe n°2015-99 du 7 août 2015, et notamment son article 107,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2312-1, D 2312-3 et R 313-8,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III,

Vu le rapport d'orientations budgétaires transmis aux élus avec la convocation au débat d'orientations budgétaires,

Considérant le présent débat d'orientations budgétaires, basé sur le rapport d'orientations budgétaires de Soluris 2024, qui doit se tenir dans les deux mois précédents l'examen du budget,

Considérant la présentation des éléments suivants, détaillés dans le diaporama mis en ligne sur le site Web de Soluris <u>www.soluris.fr</u>,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer de manière effective son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget,

Considérant le résultat dégagé en 2023, l'incertitude fiscale liée à la taxe sur les salaires, l'augmentation plus rapide du périmètre couvert par Soluris que ses recettes, l'année 2024 s'annonce une année marquée par la rigueur, la prudence et la stabilité. Afin de renforcer la situation financière du Syndicat, il convient de stabiliser les dépenses et d'augmenter les recettes.

En termes de dépenses, il est prévu de limiter les charges récurrentes en 2024 :

- Fonctionnement: La masse salariale 2024 est ainsi prévue au même montant qu'au budget 2023. Le défi est considérable sachant qu'il nous faut satisfaire les attentes croissantes des adhérents et maintenir un pôle de personnes qualifiées.
- Les charges d'exploitation vont être réduites de 20% en 2024 par rapport à 2023 afin de contribuer à la sécurisation du résultat malgré le risque lié à la taxe sur les salaires.
- Investissement: Les dépenses liées à la rénovation de nos locaux sont les seules dépenses qui vont croître significativement en 2024. Elles seront toutefois financées par emprunt, le Syndicat étant très peu endetté, avec l'objectif de respecter nos obligations réglementaires (décret tertiaire) et de réaliser des économies de fonctionnement (+30% de facture d'électricité entre 2022 et 2023).

En termes de recettes, les pistes de développement sont les suivantes :

- Accroissement des tarifs afin de retrouver un bon ratio de couverture des dépenses récurrentes par les recettes récurrentes,
- Développement des ventes ponctuelles liées aux nouvelles offres de logiciels destinées aux adhérents (même si le retour d'expérience de 2023 nous invite à la prudence car les budgets locaux restent fort contraints).
- Recherche de financements complémentaires (subventions, dotations, dont FCTVA)
- Emprunt pour financer les dépenses d'investissement liées au bâtiment (études et travaux) afin d'améliorer la performance énergétique et mieux accueillir nos adhérents en formation.

Après débat, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- Attestent de l'existence et de la fourniture, à l'appui des convocations, du rapport d'orientations budgétaires 2024;
- Attestent de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024;
- Approuvent la soumission des dispositions tarifaires présentées en séance lors du vote du budget primitif 2024, à savoir :
 - o Augmentation de 10% de la contribution annuelle comprenant
 - La cotisation annuelle
 - Le Forfait Logiciels métiers, formation et assistance
 - Forfait Solutions Technologies et sécurité
 - Augmentation de 10% des prestations à la carte
 - Le maintien des tarifs liés à la maintenance technique des matériels et équipements

Nombre de voix POUR : 79

• Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions: 0

La Présidente informe les élus de la prochaine séance du 28 mars 2024.

La séance est clôturée par la Présidente à 16h20.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance La Présidente

Jacky BOTTON Céline VIOLLET